

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 23 SEPTEMBRE 2022.

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 23 septembre 2022 à 20 heures 30, salle de réunion de la mairie, sous la présidence du maire Jacky BONIN.

Absents excusés : Pascale BAILLET, Nathalie BERT, Sébastien GONZALEZ.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la séance précédente, le conseil municipal a étudié les points suivants :

CHOIX D'UN MAITRE D'ŒUVRE.

Le maire rappelle que dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur enterré, 6 bureaux d'études ont été sollicités et 3 ont remis une offre. A noter qu'une offre a été écartée car anormalement basse. Après analyse des offres, le cabinet EEPOS a obtenu la note de 93,9 / 100 et le cabinet SF2E la note de 94,4 / 100.

Le conseil municipal décide, après examen de l'analyse établie par la Direction d'Accompagnement des Territoires du Département de S et L de retenir l'offre SF2E de CHALON sur SAONE qui travaillera sur ce projet avec le cabinet d'architecture AD+ de Lons le Saunier.

PASSAGE EN M 57.

Le maire informe le conseil municipal qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, la nomenclature M57 deviendra le référentiel de droit commun de toutes les collectivités locales. Notre commune comptant moins de 3500 habitants a la possibilité d'opter pour la M57 abrégée.

Considérant que cette nomenclature permet à la commune de conserver un vote par nature et par chapitre globalisé, autorise le maire à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections, de calculer l'amortissement des subventions d'équipement versées au prorata temporis, le conseil municipal approuve la mise en lace de la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023.

OUVERTURE D'UNE LIGNE DE CREDIT. Le maire rappelle que comme les années précédentes, il convient de procéder à une ouverture de crédit afin de financer, en cas de besoin, les investissements engagés par la commune dans l'attente du versement des subventions correspondantes.

Après examen, le conseil municipal décide d'accepter la proposition de la CAISSE D'EPARGNE pour une ligne de crédit de 100.000 euros au taux 0.814 %.

DUREE D'AMORTISSEMENT- PARTICIPATION SYDESL.

Le maire précise que l'amortissement est une technique comptable qui permet chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler. Après étude, le conseil municipal décide de fixer à 5 ans la durée d'amortissement des dépenses émises en 2022 relatives aux participations SYDESL.

APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2022 DE LA CLECT.

Le maire présente le rapport de la CLECT du 27 avril 2022 définissant les charges nettes transférées et le périmètre des nouveaux transferts de compétence dur l'année 2022. Le conseil municipal

approuve ce rapport qui fait apparaître une charge annuelle de 12.010,80 euros pour notre commune.

VALIDATION ATTRIBUTION FPIC 2022.

Le maire informe le conseil municipal que lors du dernier conseil communautaire, il a été décidé d'appliquer une répartition dérogatoire dite libre du FPIC pour la part des communes membres, soit un montant de 12.281,00 euros pour notre commune. Le conseil municipal valide cette proposition.

MODIFICATION DES CONDITIONS D'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre et d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité, le conseil municipal décide d'autoriser le maire à prendre un arrêté afin de modifier les horaires d'éclairage public. Cet arrêté s'appuyant sur le fait qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue, précise que l'éclairage public sera interrompu sur toutes les infrastructures de 22 heures 30 à 5 heures 30 tous les jours exception faite de la place de la Maison du Temps Libre et de la place de la Mairie où l'éclairage sera interrompu la nuit du samedi au dimanche de minuit à 5 heures 30. Ces travaux de programmation des 8 horloges communales seront assurés par les services du SYDESL suivant un planning établi entre toutes les communes demanderesse. Le maire rappelle que la commune a déjà répondu à l'économie d'énergie en équipant la plupart des projecteurs d'ampoules LED basse consommation.

CHARTRE MUNICIPALE DE LA CITOYENNETE ET DE LA FRATERNITE.

Le conseil municipal décide de nommer le maire en exercice en tant que référent pour la signature de cette charte en lien avec toutes les associations de maires et les principales fédérations de la solidarité et de l'éducation. Cette action se traduira par une journée nationale le 15 octobre prochain à travers toute la France et marquera l'intention des maires, soutenus par les associations locales, de diversifier et de renforcer durablement toutes les actions déjà engagées dans leur commune pour développer les liens sociaux, les solidarités de voisinage et l'engagement citoyen. Dans notre commune, la journée « dégustation de soupes » organisée par le Jardin de Montagny s'inscrit totalement dans cette démarche.

TRAVAUX EN COURS

L'entreprise RCY devrait procéder dans la semaine au changement d'un moteur sur l'un des rideaux de la Halle et l'entreprise SBC doit intervenir début octobre afin d'installer la hotte d'aspiration dans le local de réchauffage.

MURET DE SOUTÈNEMENT.

Les travaux de construction d'un muret de soutènement entre la Halle et la route départementale ont débuté le 26 septembre et sont réalisés par l'entreprise DESPINARD.

CITY POCKET devient PANNEAU POCKET.

Roger REMONDY, en charge de ce dossier, informe le conseil municipal que l'application CITY POCKET est remplacée par l'application PANNEAU POCKET qui offre plus de possibilités en termes de communication et une ergonomie plus conviviale. Un flyer informant les habitants de ce changement sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres mais il est d'ores et déjà possible de se connecter sur cette application afin de prendre connaissance des dernières informations communales.

BIBLIOTHEQUE ITINERANTE

Organisée par la communauté de commune, la bibliothèque itinérante reprendra ses permanences à compter du mardi 4 octobre prochain de 16 heures 30 à 18 heures 30 à la salle réservée à cet effet sous la Halle

Le conseil municipal étudie les questions diverses et fixe au 4 novembre 2022 la prochaine réunion.